

le trait d'union



Sommaire

Editorial	3
Conseil Municipal	4
Délégations et commissions	5
Personnel communal	6
Budget communal	8
CCALS	10
Infos communales	12
École Vie scolaire	14
Agenda	16

Mairie de Corzé

4 rue du Commerce 49140 CORZÉ
tel 02 41 18 56 30 / fax 02 41 32 27 01
mairie@corze.fr

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14 à 17h
le samedi de 9h à 12h
<http://www.corze.fr>

Secrétariat fermé les samedis
24 octobre, 26 décembre et 2 janvier

Monsieur le Maire reçoit sur
rendez-vous pris auprès du secrétariat,
le vendredi de 15h à 17h30
et le samedi de 10h à 12h

Directeur de publication : Jean-Philippe GUILLEUX
Dépot légal 1er trimestre 1998
ISSN 1286 - 0441
Photos : Jean-Pierre et Béatrice MARTIN
autres auteurs joints aux clichés
Imprimeur : SETIG ABELIA
6 rue de la Claie
BP 20053
49071 BEAUCOUZÉ cedex
Imprimé sur papier 100% recyclé



Septembre remplace Juillet !

Pour respecter le rythme habituel d'un Trait d'union d'été et d'un Trait d'union d'hiver, le journal municipal aurait dû être distribué en juillet.

Le confinement et les changements consécutifs à l'élection municipale de Mars n'ont pas permis de tenir la cadence ...

Mais le Trait d'union est là néanmoins, fidèle dans sa présentation et son contenu, et nous espérons qu'il saura vous informer cette fois encore.

Autant le dire, sans Danièle DANARD ancienne adjointe, qui a accepté de travailler à sa conception et sa réalisation avec Béatrice MARTIN JARRY la nouvelle adjointe à la communication, le journal municipal aurait manqué aux corzéens.

Nous exprimons donc nos plus vifs et chaleureux remerciements à Danièle, pour ce numéro de septembre particulièrement mais aussi pour tous ceux d'avant ...



Et un nouveau site internet remplace l'ancien



Communal
Organisé
Réactif
Zen
Évolutif

Corze.fr, le nouveau site internet de la commune, simple, réactif mais tout aussi complet, est accessible depuis quelques jours.

Nous avons souhaité que ce site soit le portail d'entrée des services aux citoyens et nous espérons que les Corzéens s'empareront rapidement de cet outil de communication et d'information. Nous comptons sur tous pour enrichir et faire vivre ce site. Une réunion de présentation du site et d'information aura lieu le samedi 7 novembre à 10h à la salle des Fêtes.

La FIBRE et le Très haut débit sur TOUTE la commune, c'est pour 2022 !

Mais les travaux ont déjà commencé. Quatre armoires destinées au réseau de la fibre vont être installées sur la commune, 2 le sont déjà à la Maison Neuve et aux Noirettes, les deux autres le seront rue du Commerce et à l'Aurore. A partir de là, le réseau, soit aérien soit enterré, sera déployé sur tout le territoire. Aussi nous remercions tous ceux qui ont des débits difficiles à vivre au quotidien de leur patience et de leur confiance.

Un cabinet de kinésithérapie s'est ouvert au 5 rue de la Poste à Corzé,
tel 02 41 69 22 39 ou
07 83 70 22 08.

Nous souhaitons la bienvenue et une pleine réussite aux kinésithérapeutes.



Mesdames, Messieurs, chers Concitoyens,

C'est un début de mandat qui s'engage dans une période très particulière. En effet, brutalement, et seulement quelques jours après les élections, nous nous sommes tous trouvés confrontés à une situation inédite, liée à la COVID 19, avec des conséquences majeures sur notre vie quotidienne. Ainsi, un confinement dépassant les frontières de notre pays, imposé par la situation sanitaire, nous a soudainement immobilisés avec pour effets immédiats la fermeture des écoles, l'arrêt des entreprises, des restrictions importantes pour sortir de chez soi, la modification des relations et contacts entre les citoyens...etc.

Pendant cette période les élus ont été très sollicités par des entreprises, des salariés, des habitants tous impactés fortement par cette situation dont on ne mesurait ni la portée ni la durée.

Durant plus de 3 mois, la mairie a adapté son fonctionnement afin de poursuivre néanmoins sa mission et assurer la continuité du service public. L'accueil du public a été restreint mais une veille téléphonique a permis de rester en contact avec vous au quotidien et de répondre à vos besoins. L'organisation du travail a bien sûr été impactée et certaines missions n'ont pu être assurées mais nous sommes restés à votre disposition en allant rencontrer ceux qui en ont manifesté le souhait et en leur apportant tout le soutien possible.

Ainsi nous sommes intervenus auprès du Préfet à plusieurs reprises pour obtenir des autorisations ou dérogations pour que des entreprises puissent fonctionner. Nous avons mis en place un réseau de bénévoles pour venir en aide aux plus vulnérables et à ceux qui en exprimaient le besoin pour leur approvisionnement ou tout simplement pour s'assurer que tout allait bien...

Je salue aussi les initiatives d'entreprises et de particuliers qui ont apporté leurs concours au profit des soignants, des services d'accueil des personnels prioritaires, aux enseignants, aux aides à domicile etc... et je remercie en particulier le SUPER U qui a mis à la disposition de la collectivité son stock de masques et à la famille BRIGLIA qui, de Chine, a offert un millier de masques au moment où l'approvisionnement était particulièrement difficile voire impossible.

Je tiens également à remercier « Alter Partage » et ses bénévoles qui malgré la pandémie ont organisé et assuré le fonctionnement de notre boulangerie permettant aux habitants de Corzé de disposer d'un service de proximité dès le premier jour du déconfinement et qui j'espère, resteront fidèles à ce commerce sur le long terme.

Mais la vie continue, et parmi les bonnes nouvelles, je vous rappelle l'arrivée de 3 kinésithérapeutes à Corzé qui, en attendant la construction de leurs locaux, se sont installés provisoirement dans l'ancienne maison de l'enfance.

Par ailleurs, la rentrée, source d'inquiétudes pour de nombreux parents, s'est bien déroulée et, même si la 9e classe, un temps annoncée, ne s'est pas concrétisée, nous allons néanmoins installer un bâtiment modulaire, à proximité de l'existant, pour offrir davantage d'espaces et améliorer l'accueil des enfants. De même le restaurant scolaire a été réaménagé pour offrir un meilleur confort et mieux respecter les règles de distanciation pour les élèves.

Néanmoins, dans l'immédiat nous devons tenir compte de la circulation du virus et du danger potentiel qu'il représente pour notre population. Ainsi, c'est sous réserve de l'application stricte de protocoles sanitaires adaptés que nous avons autorisé la reprise de certaines activités sportives et culturelles. Toutefois, des événements comme le vide grenier de l'APE ou le repas des Aînés ont dû être raisonnablement annulés car présentant trop de risques pour les participants, et nous en sommes tristes !

J'espère donc que les choses rentreront rapidement dans l'ordre et que nous pourrons reprendre enfin, une vie sociale « normale ». Certes nous ne rattraperons pas le temps perdu, mais faisons en sorte de traverser cette période le mieux possible et nous pourrons mettre en œuvre tous nos projets à son issue !

En attendant je vous renouvelle mes vœux de prudence et vous demande de respecter des règles sanitaires et de distanciation qui vous permettront de rester en bonne santé !

Bon courage et bonne rentrée à tous !

Jean-Philippe GUILLEUX

Le nouveau conseil municipal

Le Bureau



Annie PINARD
Adjointe



Joël BEAUDUSSEAU
Adjoint



Béatrice MARTIN JARRY
Adjointe



Alain DELÉCOLLE
Adjoint



Anne-Marie JANAULT
Adjointe



Christian MIRRETTI
Conseiller délégué



Jean-Philippe GUILLEUX
Maire

Les Conseillers Municipaux



Philippe DEROUINEAU



Anne-Marie NICOLLE



David FOURREAU



Olivier SÉCHER



Vincent VIGNAIS



Cédric RENOU



Pascale ARTHUS



Sandrine VIGNAUD



Estelle COUTANT



Adeline PIVERT



Émeline CHAUVEAU



Valentin VACHER

Estelle COUTANT et Emmanuel LEGRAND ont été élus conseillers municipaux complémentaires. À ce titre **Estelle COUTANT a remplacé Myriam ROCHE, conseillère démissionnaire, à compter de la réunion du Conseil Municipal du 4 septembre dernier.**

LES DÉLÉGATIONS

Annie PINARD, adjointe, est chargée de l'aménagement urbain, du cadre de vie, de l'environnement et du tourisme.

Joël BEAUDUSSEAU, adjoint, est chargé des finances, de l'espace rural, de la voirie, des réseaux et des relations avec les associations.

Béatrice MARTIN JARRY, adjointe, est chargée des affaires culturelles, de la communication et de l'événementiel.

Alain DELÉCOLLE, adjoint, est chargé des affaires scolaires et périscolaires, ainsi que de l'enfance et la jeunesse.

Anne-Marie JANAULT, adjointe, est chargée des affaires sociales et des relations intergénérationnelles.

Christian MIRETTI, conseiller municipal, délégué à la gestion technique du patrimoine, à l'accessibilité, ainsi qu'au suivi réglementaire et énergétique des bâtiments.

LES COMMISSIONS

Les commissions sont exclusivement composées de conseillers municipaux et présidées de droit par le Maire. Elles sont chargées d'instruire les dossiers soumis au conseil municipal, ce dernier étant seul habilité à prendre les décisions finales. Lors de sa réunion du 12 juin, le Conseil Municipal a créé les commissions suivantes et désigné leurs membres.

Commission des finances

Joël BEAUDUSSEAU, Alain DELÉCOLLE
Jean-Philippe GUILLEUX, Anne-Marie JANAULT
Béatrice MARTIN JARRY, Anne-Marie NICOLLE
Annie PINARD, Olivier SÉCHER.

Commission cadre de vie, environnement développement durable, voirie et mobilités

Joël BEAUDUSSEAU, Estelle COUTANT, Philippe DEROUINEAU, Christian MIRETTI, Anne-Marie NICOLLE, Annie PINARD, Adeline PIVERT, Valentin VACHER.

Commission vie associative et sportive

Joël BEAUDUSSEAU, Philippe DEROUINEAU, Adeline PIVERT, Cédric RENO, Vincent VIGNAIS.

Commission information et communication

Béatrice MARTIN JARRY, Pascale ARTHUS, Émeline CHAUVEAU, Alain DELÉCOLLE.

Commission gestion technique du patrimoine, accessibilité, énergie

Christian MIRETTI, Joël BEAUDUSSEAU, David FOURREAU, Jean-Philippe GUILLEUX.

Commission travaux (nouveaux projets) et urbanisme

Annie PINARD, Joël BEAUDUSSEAU, Émeline CHAUVEAU, Estelle COUTANT, David FOURREAU, Christian MIRETTI, Valentin VACHER, Sandrine VIGNAUD.

Commission éducation, affaires scolaires et périscolaires, enfance et jeunesse

Alain DELÉCOLLE, Émeline CHAUVEAU, Cédric RENO, Vincent VIGNAIS, Sandrine VIGNAUD.

Commission culture et événementiel

Béatrice MARTIN JARRY, Philippe DEROUINEAU, Jean-Philippe GUILLEUX, Anne-Marie JANAULT.

Commission affaires sociales, logement et liens intergénérationnels

Anne-Marie JANAULT, Pascale ARTHUS, Béatrice MARTIN JARRY, Anne-Marie NICOLLE.

Commission espace rural

Joël BEAUDUSSEAU, Jean-Philippe GUILLEUX, Olivier SÉCHER.

LES REPRÉSENTATIONS DANS LES INSTANCES COMMUNALES

CCAS : Anne-Marie JANAULT, Anne-Marie NICOLLE, Pascale ARTHUS, Vincent VIGNAIS, Sandrine VIGNAUD.

Conseil d'École : Alain DELÉCOLLE, Cédric RENO, Christian MIRETTI

Caisse des Écoles : Alain DELÉCOLLE, Cédric RENO, Émeline CHAUVEAU, Philippe DEROUINEAU;

Le personnel communal

Services administratifs



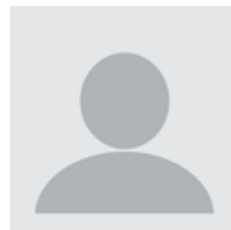
Anne LEROUX
Directrice des services



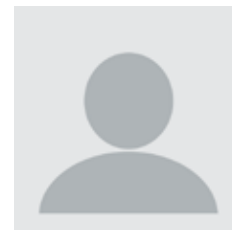
Corinne FRESLON
Assistante de direction Comptable



Yves COHEN
Accueil Urbanisme



Fantafouné DABO
Accueil Etat civil



Baptiste DESLANDES
Accueil État civil
Remplaçant

Services techniques



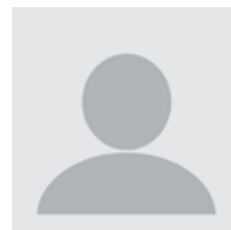
Florian MALZIS
Responsable



Hervé MABON



Christopher
MARTINEAU



Gérard FOULARD



Gérald LONQUEUX



Pascal LEPROUST



Emmanuel
BEAUDUSSEAU

Les agents des services techniques assurent les travaux de maintenance et d'entretien sur notre commune :

- voirie communale
- bâtiments
- espaces verts
- missions diverses



En respect de la loi relative au droit à l'image, nous ne pouvons publier que les photographies des agents qui nous en ont donné l'autorisation expresse.

Le personnel communal

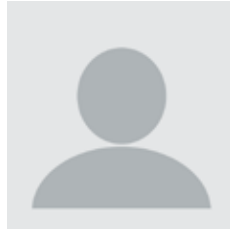
Services périscolaires, restauration, entretien, portage



Marie FOSSET
Responsable pause
méridienne



Ketty DOBARD
Responsable accueil
périscolaire



Lydie POIRIER
Responsable
restauration et
entretien



Patrick AMOUGOU



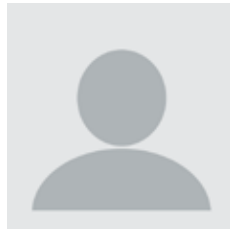
Manuel CAMUS



Louise DUBUJET



Christelle GUÉRIN



Mélody HARY



Lino MESSIE



Vanessa ROUSSEAU



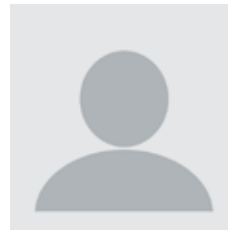
Magloire SÉBAS



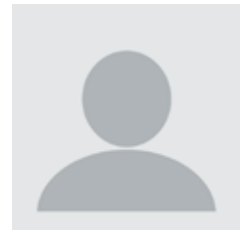
Armand SUPIOT



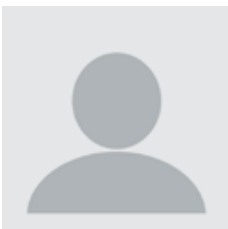
Antoine VERMESSE



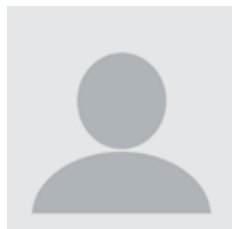
Nadine TROUILLARD



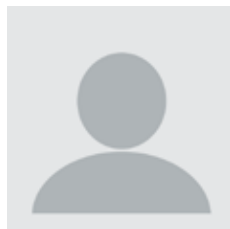
Nadia COURANT



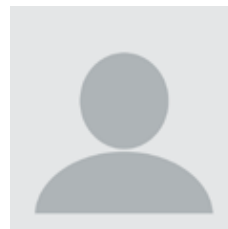
Marie PENAUD



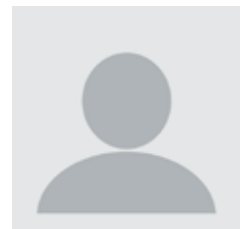
Nadia HAMELIN



Céline AULNER




Sylvie GUILLOU



Cécile SORIN

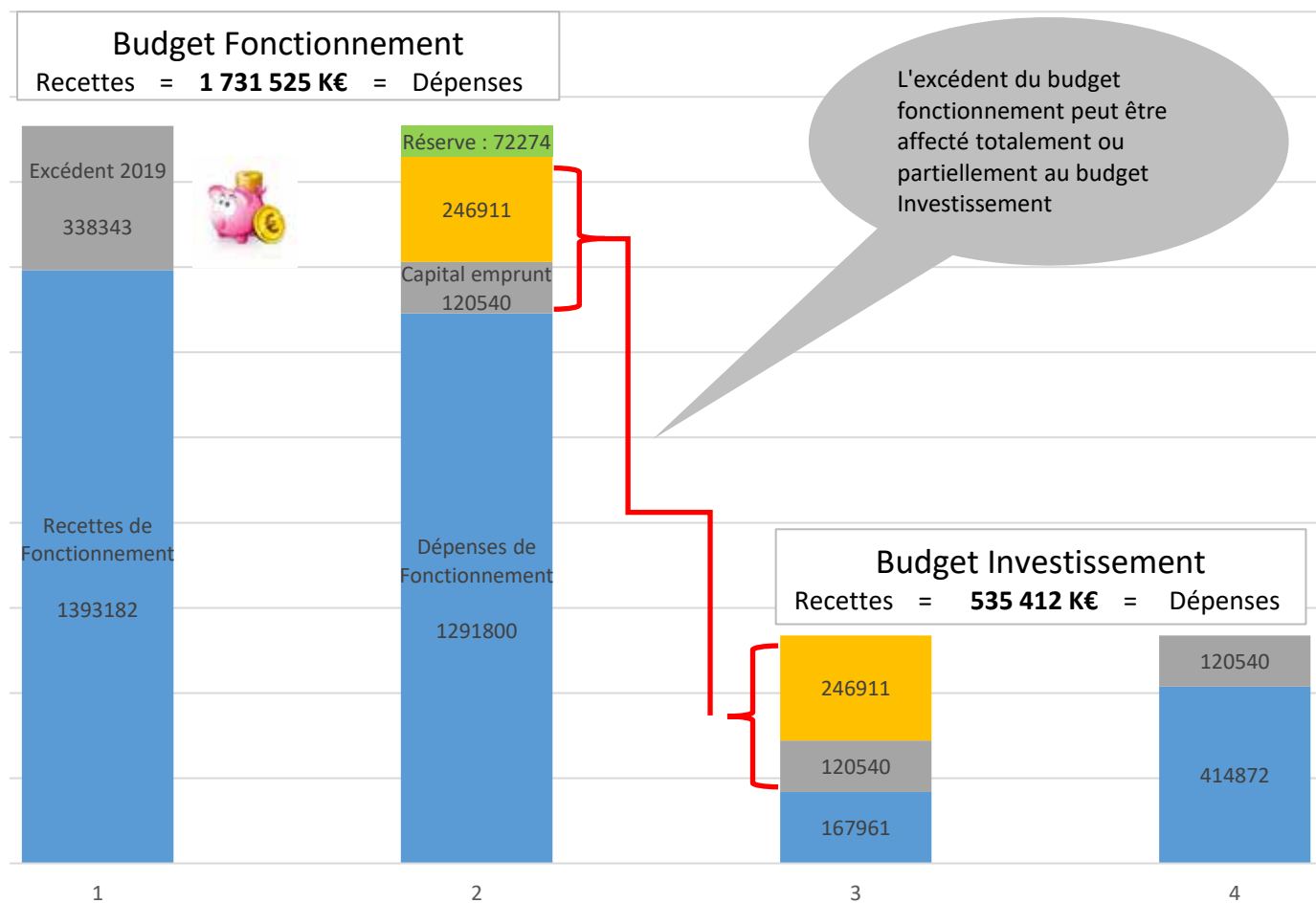
-  Agent école maternelle
-  Transport scolaire
-  Pause méridienne
-  Entretien
-  Accueil périscolaire
-  Restauration scolaire

 Portage des repas

 Conseil municipal enfants

Tous les agents ne sont pas employés à temps plein.

Vue Générale Budget de Fonctionnement et Budget d'Investissement



Par rapport aux recettes du budget de fonctionnement 2019 (1 458 300 €), les recettes de fonctionnement 2020 (1 393 182 €) diminuent de 65 208 € soit 4,47%.

Pour les dépenses prévues au budget 2020 (1 291 800 €), par rapport aux dépenses 2019 (1 325 518 €), elles diminuent de 33 718 € soit 2,54%.

En conséquence l'excédent de fonctionnement (246 911 €) affectable aux investissements 2020 est en diminution.

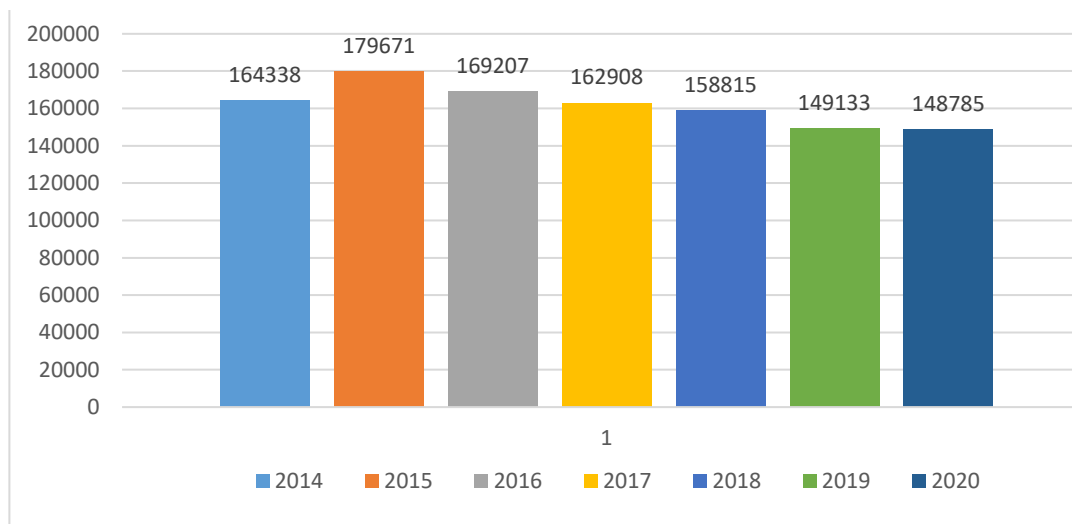
Analyse des grands postes du budget :

- Les charges à caractère générale diminuent de 35 005 €. Les principales sources d'économie sont liées à l'énergie (électricité et chauffage).
- Les charges de personnel diminuent de 14 800 € par rapport au budget 2019.

Cependant depuis le mois de mars 2020 et le début de la crise sanitaire, les lignes budgétaires ont connu un grand nombre de modifications et les incidences de cette crise ne sont pas encore complètement mesurées à ce jour notamment en fonctionnement.

Toutefois, à ce jour, des recettes du FPIC (Fonds de Péréquation Inter Communal) reversées par la CCALS sont à inscrire dans les prévisions de fin d'année pour un montant de 27 798 €.

Évolution des emprunts de 2014 à 2020



Le tableau des emprunts montre une constante diminution depuis 5 ans, le seul emprunt de la dernière mandature ayant été contracté en 2017 pour le financement de la nouvelle bibliothèque.

Le niveau d'endettement diminuera encore dans les prochaines années et ce, de façon importante, ce qui permettra à nouveau d'avoir recours à l'emprunt pour financer des projets tels que l'extension de l'école maternelle et de l'école élémentaire, la création d'un « Espace Jeunesse »,

Taux d'imposition

	2017	2018	2019	2020
Taxe d'habitation	13.75%	13.75%	13.75%	13.75%
Taxe foncière sur propriétés bâties	26.38%	26.38%	26.38%	26.75%
Taxe foncière sur propriétés non bâties	38.99%	38.99%	38.99%	39.54%

Le produit fiscal des 3 taxes attendu pour 2020 est de 667 542 €

La CCALS c'est quoi déjà ?



Depuis le 1er janvier 2017, La Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe (CCALS) regroupe les Communautés de communes Loir et Sarthe (Tiercé), du Loir (Seiches-sur-le-Loir) et des Portes de l'Anjou (Durtal). Cette nouvelle entité administrative est la conséquence de la loi NOTRe*, qui impose une nouvelle organisation de la République et fixe, notamment, un seuil minimum de 15 000 habitants aux communautés de communes.

La CCALS compte près de 28 000 habitants répartis dans 17 communes. Elle est la plus petite Communauté de communes du département mais pour autant, elle gère beaucoup plus de compétences que d'autres. Les élus, en plus des compétences imposées par la loi ont, en effet, choisi de maintenir les champs d'actions exercés historiquement par les anciennes intercommunalités.

** La loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République d'août 2015 (loi NOTRe) redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale : commune, intercommunalité, département et région. Elle supprime notamment la clause de compétence générale des collectivités qui permettait à chacune d'entre elles d'intervenir sur les sujets qui l'intéressaient.*

Quelles sont ses compétences et ses missions ?

L'aménagement du territoire :

- Participer à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)
- Faire évoluer les documents d'urbanisme (plan local d'urbanisme, règlements) ;
- Suivre des projets d'urbanisme sur différentes thématiques : habitat, déplacement, centre-bourg, projets en lien avec les communes ;
- Instruire les Autorisations du Droit des Sols : instruction des permis d'aménager, permis de construire, déclaration préalable ;
- Permettre l'accueil des gens du voyage : aire d'accueil, projets de sédentarisation ;
- Favoriser le déploiement du Très Haut Débit en lien avec Anjou numérique.

Le développement économique :

- Développer des zones d'activités communautaires, qu'elles soient commerciales, industrielles, tertiaires ou artisanales (création, aménagement, entretien et gestion) ;
- Favoriser un maintien du dernier commerce sur les communes définies dans le cadre de l'intérêt communautaire.

Le développement touristique :

- Créer un nouvel office de tourisme communautaire en charge de la promotion touristique du territoire. (Office de Tourisme Anjou Loir et Sarthe) ;
- Gérer les équipements touristiques en gestion directe ou en délégation de service public ;
- Développer le tourisme d'itinérance douce (création de sentiers de randonnées pédestres, prolongement de l'itinéraire vélo Vallée du Loir).

L'environnement :

- Gérer les Milieux Aquatiques et Prévenir des Inondations (GEMAPI) en réalisant des travaux de restauration des milieux aquatiques (boires, ruisseaux) et des zones humides et établir une stratégie et plans d'action de prévention des inondations ;
- Élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;
- Conduire et financer des actions visant à préserver les espaces naturels par le maintien de la biodiversité, des paysages et la sensibilisation et l'éducation des publics (Syndicat des Basses Vallées Angevines).

L'assainissement :

- L'assainissement non collectif (SPANC) ;
- L'assainissement collectif (principalement en agglomération).

La Petite Enfance et l'Enfance:

- Créer et gérer les structures petite enfance du territoire (multi-accueil, crèches, haltes garderies) ;
- Mettre en place des dispositifs permettant l'accompagnement des assistant(e)s maternel(les) et des parents ;
- L'Enfance-Jeunesse et le périscolaire ;
- Gérer et développer les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et espaces jeunes du territoire ;
- Assurer l'accueil du périscolaire sur une partie du territoire.

La Culture :

- Construire et gérer une médiathèque à Durtal ;
- Mettre en réseau des équipements culturels dont les bibliothèques ;
- Soutenir les acteurs culturels du territoire ;
- Soutenir les associations et actions d'intérêt communautaire ;
- Proposer des actions d'éducation artistiques et culturelles à différents publics du territoire.

Les Actions sociales et personnes âgées :

- Coordonner et mettre en place une politique en faveur des seniors ;
- Soutenir les associations en faveur des publics en difficultés ;
- Gérer la Maison de Services au Public (MSAP) de Durtal et son antenne à Seiches-sur-le-Loir.

Les Finances :

La CCALS dispose de ressources pour financer ses compétences et tous les services qui en découlent. Son budget est voté au cours du 1er trimestre chaque année. Il est préparé par une commission composée des Vice Présidents. Cette commission est également en charge de la commande publique

Et CORZÉ dans tout ça ?

Les élus de Corzé, convaincus de la nécessité de défendre l'esprit communautaire et de mutualisation, participent activement aux réflexions et aux prises de décisions collectives de la CCALS qui peuvent avoir un impact fort sur la vie et le futur de notre territoire.

Conformément à la loi, trois élus ont été « fléchés » comme délégués communautaires lors des dernières élections municipales et siègent donc à la CCALS depuis le 08 juin 2020.

Il s'agit de Jean-Philippe GUILLEUX, Annie PINARD et Joël BEAUDUSSEAU.

En outre, Jean-Philippe GUILLEUX a été élu Vice Président en charge de la commission Assainissement - Patrimoine - Services Techniques, à ce titre il est membre du Bureau de la CCALS.

Des élus, non délégués communautaires, sont également habilités à siéger dans les huit commissions thématiques communautaires :

- Economie - Emploi - Formation - Insertion : Joël BEAUDUSSEAU
- Aménagement du territoire - Plan local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat - Logement - Numérique : Annie PINARD et pour le PLUIH : Christian MIRETTI et Jean-Philippe GUILLEUX
- Environnement - Énergie - Mobilité - Milieux aquatiques : Annie PINARD
- Petite Enfance et Enfance - Jeunesse : Alain DELÉCOLLE
- Solidarité - Action sociale - Maison de Services au Public : Anne-Marie JANAULT
- Assainissement - Patrimoine - Services techniques : Jean-Philippe GUILLEUX, Président de la commission
- Culture - Loisirs - Tourisme : Béatrice MARTIN JARRY
- Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) : Joël BEAUDUSSEAU.

La CCALS a par ailleurs désigné certains élus de Corzé pour la représenter au sein des syndicats suivants :

- SICTOM (ordures ménagères) : Annie PINARD (tit) Adeline PIVERT (suppl)
- SIEML (énergies) : Joël BEAUDUSSEAU (tit)
- SMPAAM (Aéroport Angers-Marcé) : Joël BEAUDUSSEAU (tit) Jean-Philippe GUILLEUX (suppl)
- SMO (Numérique) : Adeline PIVERT (tit)
- SEA (Eau) : Jean-Philippe GUILLEUX (tit)
- SMBVAR (Basses vallées angevines et Romme) : Annie PINARD (suppl)

Bien que le siège administratif de la CCALS se situe à Tiercé, les services sont répartis également dans les bureaux annexes de Seiches sur le Loir et de Durtal.

La participation citoyenne

Le Conseil municipal a décidé d'ouvrir les commissions communales pour créer des comités consultatifs où les citoyens intéressés et les élus travailleront ensemble autour de dossiers spécifiques. Par exemple, la commission urbanisme se transformera en comité consultatif ouvert aux riverains des rues concernées quand la réflexion autour de la modification de la circulation et du stationnement de ces axes débutera.



Parallèlement des réunions citoyennes auxquelles seront conviés tous les corzéens seront ponctuellement organisées sur un thème particulier intéressant l'ensemble des habitants de la commune.

Chacun pourra, avec respect et courtoisie faire ses remarques, exprimer ses besoins, proposer des solutions, bref, participer de façon citoyenne et constructive à la vie communale.

Préservons notre qualité de vie : Halte aux incivilités

Les incivilités ?

Ce sont ces gestes du quotidien qui détériorent la qualité des espaces publics, qui contribuent à dégrader notre environnement et qui finissent par perturber l'usage des espaces verts ou des lieux publics.

La commune de Corzé, comme beaucoup d'autres collectivités, est confrontée à une recrudescence des incivilités :

- dépôts sauvages de déchets au pied des conteneurs ou en pleine nature
- mégots de cigarettes, canettes ou déjections canines non ramassés
- dégradations sur les bâtiments ou lieux publics (tags, vitres brisées, etc.)
- excès de vitesse ou stationnements gênants (rues de la Sucrierie, du Commerce, du Vieux Bourg ...)
- chiens ou autres animaux laissés en divagation.

Ces incivilités portent atteinte aux règles essentielles du vivre ensemble et occasionnent un coût important dans le budget communal (coût salarial du personnel communal pour réparer ou effacer ces dégradations, coût du matériel ou des matériaux utilisés, surprime des cotisations d'assurance, etc.).

La préservation de notre cadre de vie concerne chacun de nous. Mobilisons nous pour lutter contre ces dérives.

Pour rappel : Ces infractions sont répréhensibles et sont sanctionnées par des amendes forfaitaires de 68 €. Pour les actes de vandalisme, l'amende peut atteindre 3 750 € selon l'importance des dégradations et être accompagnée d'un travail d'intérêt général.

La recrudescence des dégâts divers (7 500 euros depuis le début de l'année), les demandes de la gendarmerie face aux soupçons de trafics, et la menace d'une résiliation de l'assurance de ce bâtiment, ont conduit le Conseil municipal à voter, lors de sa réunion du 12 juin dernier, l'installation de caméras de vidéo surveillance à la Salle de Sports. Il va de soi que ce système sera installé dans le respect du cadre légal et réglementaire en vigueur.

Retour à 90km sur la RD 323

90 km/h de retour sur la RD 323 : l'adjoint en charge de la voirie et de la sécurité passe à la télé !

C'est au rond point de la Maison Neuve que le Président du Conseil départemental, Christian GILLET a choisi le 20 juillet dernier, d'être filmé par France 3 pour communiquer sur la décision de l'assemblée départementale de rétablir à 90km/h la vitesse maximale sur une partie des voies jusque là limitées à 80 km/h. À cette occasion Joël BEAUDUSSEAU, adjoint, a pu intervenir quelques secondes sur le petit écran au nom de notre commune ...



photo site conseil départemental

L'adressage

Une adresse unique géo localisable et non ambiguë : l'enjeu du plan d'adressage.

Le travail de repérage préalable à la nouvelle dénomination et numérotation des voies de la commune décidée pour améliorer les secours, les services de livraison, permettre le déploiement de la fibre ou encore la mise à jour des données GPS (cf Trait d'union de juillet 2019) est en voie d'achèvement.

En novembre prochain, le Conseil municipal devra valider ce travail long et précis d'inventaire de l'ensemble des voies de la commune pour que s'engagent les procédures informatiques réglementaires de mise en œuvre du plan d'adressage.

Avant cela, les Corzéens pourront prendre connaissance des cartes établies et des dénominations proposées : les lundis 5 et 12 octobre de 14h à 17h, les mercredis 7 et 14 octobre de 9h à 12h, les samedis 3 et 10 octobre de 9h à 12h dans la salle de réunion de la Mairie.

Chacun pourra donner son avis sur un registre.

Des nouveaux jeux pour la Prairie de la Paix

Le Conseil Municipal des Enfants a souhaité la mise en place de nouveaux jeux à la Prairie de la Paix. Il est vrai que cet espace vert a besoin de renouveau et d'attention. Les enfants ont choisi 3 structures de jeux (coût 17 888 €) adaptées à chaque tranche d'âge qui vont redonner à la Prairie de la Paix un aspect plus accueillant et ludique.

Le travail des services techniques qui vont procéder à l'installation et à quelques travaux de mise en valeur devrait lui permettre de retrouver la fréquentation qu'elle mérite. A noter : le coût élevé correspond aux tarifs en vigueur pour des jeux d'extérieur répondant à toutes les normes obligatoires.

De nouveaux jeux



photo fournisseur des jeux

La bibliothèque



Depuis le 9 septembre, la bibliothèque de Corzé a rouvert ses portes à tous, adultes et enfants, lors de 2 permanences hebdomadaires : le mercredi de 16h30 à 18h30 et le samedi de 11h00 à 12h30.

Par souci de protection des lecteurs et des bénévoles, chacun doit respecter les règles suivantes :

Pas plus de 7 personnes simultanément dans la bibliothèque, port du masque obligatoire à partir de 11 ans, lavage des mains obligatoire à l'entrée de la bibliothèque, respect des distances de sécurité et des gestes barrières.

Les enfants doivent être accompagnés d'un parent, et sous sa responsabilité, respecter également les consignes sanitaires.

Provisoirement on ne pourra pas lire sur place ni raconter des histoires... Mais on pourra bientôt profiter des nombreux achats qui seront faits en octobre !

Sylvie, Danièle et Béatrice qui assurent désormais la responsabilité conjointe de la bibliothèque tiennent à remercier sincèrement au nom de tous, Geneviève, Hélène et Paulette qui ont décidé de laisser la place après de nombreuses et heureuses années de bénévolat. On souhaite un aussi long parcours à la bibliothèque à Dominique et Jean-Christophe qui ont rejoint l'équipe cet été.

Déviation sud de Seiches

Les travaux de la déviation sud de Seiches ont commencé, ils concernent principalement le territoire de la commune de Corzé et vont impacter la vie quotidienne des Corzéens, notamment les habitants de l'Aurore.

Le déroulement des travaux est prévu sur 18 mois jusqu'au début 2022.

N'hésitez pas à contacter la mairie pour signaler des perturbations excessives pendant le déroulement du chantier.

Pas de pain pour les moutons

Les moutons d'Ouessant, race très rustique, participent à l'entretien des espaces verts. Ils sont installés sur des parcelles communales au gré des besoins. Les services techniques et un vétérinaire veillent à leur bien-être. Surtout ne les nourrissez pas, cela est préjudiciable à leur santé.

Merci pour eux.

Enfance jeunesse et affaires scolaires : 6 mois en mode pandémie

Depuis le 17 mars 2020, les services municipaux, et particulièrement l'école, la restauration et l'accueil périscolaire tout comme certains services communautaires tels l'accueil de loisirs et l'espace jeunes ont vu leur fonctionnement bouleversé par la pandémie de la COVID19.

Pour ces services plusieurs organisations se sont succédées avec d'abord le confinement et l'accueil à Seiches des élèves dont les parents étaient réquisitionnés pour les services de soins, de sécurité et d'urgence. Nous avons encore en mémoire les rues vides dans Corzé, et le silence inhabituel autour de l'école et de la salle de sports.

Ensuite ce fut le déconfinement partiel et la mise en mouvement des personnels des services techniques et administratifs, des équipes d'animation ou la cantine, en complet accord avec les équipes enseignantes de l'école et la directrice.

Toutes les classes ont été adaptées pour le respect des règles de distanciation, avec l'objectif de garantir la moindre prise de risque possible pour la sécurité des enfants mais aussi des adultes, employés de la commune, de la CCALS ou venant de l'extérieur.

L'organisation des services a été adaptée à chaque période jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Sans savoir comment se déroulerait la rentrée, à Corzé tout a été testé : l'école pour tous les niveaux, la restauration, le dispositif 2S2C (sport, santé, culture et civisme, destiné à soulager les écoles pour accueillir tous les enfants mais seulement la moitié dans les classes) pendant les différentes périodes. Une proportion non négligeable d'enfants n'a pas repris après le 14 mai. Les retours ont été plus importants après le 2 juin puis le 14 juin, lorsque cela est devenu obligatoire. Les élèves présents ont accepté et surtout respecté ces règles. Ce fut parfois compliqué, avec une adaptation difficile à tous ces changements, (comme le « pique-nique » dans les classes).

Comment mieux dire que la directrice de l'école, lors du conseil d'école du 23 juin dernier, l'implication des services pendant la période particulièrement éprouvante de cette ½ année scolaire 2019-2020 :

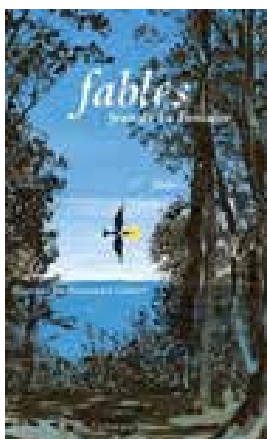
*« **Tout ceci n'aurait pas pu être possible sans l'engagement de beaucoup de personnes et je tenais à les remercier ce soir. Monsieur le Maire, les adjoints, les conseillers pour avoir pris des décisions pour assurer la réouverture de l'école tout en sécurisant un maximum la reprise des élèves. Mais aussi et tout particulièrement Anne LEROUX, secrétaire générale de la mairie pour son travail et son soutien face à tous ces protocoles auxquels il a fallu réfléchir longuement, à Corinne FRESLON, Fantafouné DABO et Yves COHEN pour leur disponibilité de tous les jours pour répondre à nos besoins.***

Un grand merci à toutes les personnes des services techniques, à Florian MALZIS qui n'a eu de cesse de mesurer pour la sécurité de tous, petits et grands, à toute son équipe pour avoir déménagé, réaménagé : Emmanuel BEAUDUSSEAU, Pascal LEPROUST, Gérald LONQUEUX, Hervé MABON, Christopher MARTINEAU. À toute l'équipe de nettoyage Marie PENAUD, Nadine TROUILLARD, Nadia HAMELIN, Pascale MORTIER, Maryse HAMARD qui ont assuré la sécurité de tous, tous les jours et plusieurs fois par jour ; à l'équipe d'animation Marie FOSSET, Ketty DOBARD, Manuel CAMUS, Melody HARY, Christelle LE CAM, Vanessa ROUSSEAU, Patrick AMOUGOU, Louise DUBUJET, Antoine VERMESSE, Valentine BODIN et tous les animateurs des Francas pour avoir fait preuve d'une adaptabilité incroyable, de l'équipe de la restauration Lydie POIRIER, Marie PENAUD et tous les animateurs de la pause méridienne.

À nos ATSEM, qui ont vécu ces moments à nos côtés, Sylvie GUILLOU, Cécile SORIN et Céline AULNER. À nos AVS qui ont été présentes sur l'école pour nos élèves, Annita CADU et Anne PAILLIER. Il est important de se rendre compte de toute l'énergie qui a été dépensée par toutes les personnes qui travaillent aux côtés des enfants. Nous avons pu traverser cette crise sanitaire, qui n'est pas finie, grâce à une entente et des discussions de chaque instant. Un grand merci à eux !

Un grand merci à vous parents qui nous ont fait confiance et aux élèves qui ont été très courageux pour traverser cette épreuve ! »

Malgré tout, la traditionnelle remise des dictionnaires pour les élèves de CM2 a eu lieu le 25 juin dans la cour de l'école, en présence des élèves des autres classes, mais sans les parents. Moment fort d'émotion pour les 17 « grandes et grands » qui quittent l'école Adrien TIGEOT, cette initiative a aussi



permis à Stéphanie FONTAINE, la directrice, de remettre aux élèves un « livre pour les vacances » : les fables de La Fontaine, illustrées par Emmanuel Guibert en 2020, s'inscrivant dans le sillage d'illustrateurs de renom qui ont fait dialoguer ces fables avec des œuvres plastiques depuis le XVII^e siècle, faisant ainsi de ce recueil un véritable livre d'art.

La rentrée

En cette fin août 2020, la pandémie rebondit, avec des foyers de contamination très localisés. De nouvelles dispositions sont prises par le gouvernement et le préfet, que la commune doit

appliquer en espérant ne pas être touchée par un foyer local.

Mais quelques règles sont assouplies, et permettent le retour à une situation plus proche de la normale, malgré une augmentation sensible des effectifs de près de 5%, essentiellement en maternelle.

Toutes les classes peuvent ouvrir, tous les élèves vont être accueillis pendant toute la semaine. Les services de restauration et d'accueil périscolaire vont fonctionner.

Cela nécessite des aménagements des locaux du restaurant scolaire, l'achat de lits supplémentaires pour la maternelle ou encore l'investissement dans un nouveau bâtiment modulaire pour l'accueil périscolaire.

Les classes retrouvent l'ensemble de leur mobilier, avec parfois quelques modifications d'organisation. De nouvelles classes seront pourvues de tableaux numériques interactifs.

Mais les investissements les plus importants concerneront l'apport d'un bâtiment modulaire pour l'accueil périscolaire et des aménagements décidés avant le confinement pour assurer le bouclage et la sécurisation du périmètre de l'espace scolaire et périscolaire.

Le portail famille

Le service scolaire et périscolaire de la Mairie s'est doté d'un **portail famille**. Très pratique, le portail famille permet d'effectuer en ligne 7/7 jours et 24/24 heures les démarches suivantes :

- compléter le dossier d'inscription aux services périscolaires (accueils du matin et du soir, transport scolaire et pause méridienne) pour l'année scolaire.
- consulter ses historiques et modifier ses données personnelles
- accéder au règlement intérieur, s'informer sur l'actualité des services périscolaires
- réserver la restauration scolaire, réserver l'accueil périscolaire du matin et/ou du soir
- payer ses factures en ligne

Ce portail devient le seul mode de réservation pour les services. Toutes les familles s'y sont connectées pour cette rentrée. Les problèmes techniques liés à la mise en service se résolvent au fur et à mesure.

Travaux et aménagements

La création d'une zone globale scolaire est en cours de réalisation afin de fermer le périmètre des écoles. L'installation de portails, rue de la Sucrerie et rue de la Poste prévue pour la rentrée scolaire de février 2021 sera la première étape de la création d'un espace scolaire réservé et sécurisé.

Depuis que la réorganisation des accès aux classes a eu lieu pour la mise en place des protocoles successifs liés à la COVID 19, l'attitude de certains accompagnateurs des enfants remet en cause leur sécurité, mais aussi celle des usagers de la rue de la Sucrerie, et de certains de ses riverains : stationnement sur les trottoirs, les sorties de domiciles, etc. Au-delà de la réflexion abordée à la fin du mandat précédent sur la sécurité autour du porche d'accès aux salles associatives et à l'école maternelle, les élus planchent sur la sécurité aux abords de l'école : accueil, espace réservé, portails, accès des piétons et des véhicules, arrêts de bus, stationnement sont les sujets abordés.

Les effectifs dans les écoles à la rentrée 2020 :

L'école accueille 218 élèves soit 10 de plus que ce qui était prévu en début d'année.

88 en maternelle : 31 PS ; 35 MS et 22 GS soit 1 classe de 30 élèves et 2 classes de 29.

130 en élémentaire : 22 CP ; 38 CE1 ; 24 CE2 ; 23 CM1 et 23 CM2 et une moyenne de 26 élèves par classe.

Certaines classes sont moins chargées (CP/CE1) et d'autres plus (CM1/CM2).

Agenda des manifestations et activités du 1er octobre au 31 janvier 2021

Évènements, dates et lieux indiqués sous réserve de modifications ultérieures liées à la situation sanitaire.

02 octobre -	Pilates *	10h30-11h30	Salle des Fêtes
03 octobre -	Présentation du plan d'Adressage	9h-12h	Mairie
03 octobre -	Finale du concours de Tir -	15h	Société de boule de l'Épinière
04 octobre-	Repas des Aînés :	annulé	
05 octobre -	Présentation du plan d'Adressage	9h-12h	Mairie
07 octobre -	Présentation du plan d'Adressage	9h-12h	Mairie
10 octobre -	Présentation du plan d'Adressage	9h-12h	Mairie
11 octobre -	Vide Grenier :	annulé	
12 octobre -	Présentation du plan d'Adressage	9h-12h	Mairie
14 octobre -	Présentation du plan d'Adressage	9h-12h	Mairie
24 octobre -	Repair Café	9H30-12h	Maison des Associations
03 novembre -	Conseils pour une alimentation saine (1)*	10h-11h	Maison des associations
06 novembre -	Conférence sur le Stress*	10h-11h	Salle des Fêtes
07 novembre -	Réunion d'information sur le site internet	10h-12h	Salle des Fêtes
10 novembre -	Conseils pour une alimentation saine (2)*	10h-11h	Maison des Associations
10 novembre -	Apprendre à installer et utiliser Skype *	15h30-17h	Salle de réunion Mairie
11 novembre -	Cérémonie commémorative		
12 novembre -	Créer ma boîte mail *	10h-11h30	Salle de réunion Mairie
17 novembre -	Apprendre à installer et utiliser Skype*	15h30-17h	Salle de réunion Mairie
19 novembre -	Yoga (1)*	15h-16h	Salle des Fêtes
20 novembre -	Conférence sur les conseils d'achats d'outils informatiques*	14h30-16h30	Salle de réunion Mairie
21 novembre -	Repair Café	9h30-12h	Salle des Fêtes
26 novembre -	Yoga (2)*	15h-16h	Salle des Fêtes
26 novembre -	Créer ma boîte mail *	10h-11h30	Salle de réunion Mairie
30 novembre -	Musicothérapie *	10h30-11h30	Maison des associations
19 décembre -	Repair Café	9h30-12h	Salle des Fêtes
20 décembre -	AG Les Pêcheurs du Loir	14h30	Salle Henri Régnier Seiches
31 décembre -	Dernier jour d'ouverture du dépôt de boulangerie solidaire Alter'Partage		
08 janvier -	Vœux du Maire	19h	Salle des Fêtes
16 janvier -	Nuit de la Lecture	20h30	Bibliothèque municipale
23 janvier -	Repair café	9h30-12h	Salle des Fêtes

* Ateliers Seniors proposés par la CCALS « Je vous invite à ... ». Renseignements et inscriptions au 06 47 84 47 90

Agenda établi à partir des informations portées à notre connaissance au 8 septembre.



Boulangerie

Repas des Aînés

En raison du contexte épidémique actuel et des mesures sanitaires en vigueur, le repas annuel des Aînés du 4 octobre 2020 est annulé. À l'année prochaine !

Depuis le 11 mai dernier une équipe de plus de 50 bénévoles de l'association Alter'Partage, avec le soutien de la Mairie, se relaie pour ouvrir tous les matins le dépôt de pains, de viennoiseries et de pâtisseries livrés par l'Atelier d'Alex de Seiches. Cette ouverture et leur engagement se termineront le 31 décembre 2020 après plus de 7 mois de fonctionnement.

Pour l'heure nombre de Corzéens assure une affluence régulière et pérenne mais cela semble malgré tout insuffisant pour permettre à un boulanger d'embaucher un salarié.

Nous n'avons pas échoué mais nous n'avons pas encore réussi. Il faut donc mobiliser encore et encore et réfléchir ensemble à la suite...

Une réunion citoyenne sera organisée à l'automne.